

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal de séance
18 février 2008

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude GENDRONNEAU, Maire de Santeny, le lundi 18 février 2008 à 21 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 28 janvier 2008
- Ressources Humaines : création de 2 postes d'agents techniques saisonniers (espaces verts)
- Finances : subvention à la Mission Locale du Plateau Briard
- Marchés Publics : autorisation de signature du marché « bail entretien voirie 2008-2011»
- Marchés Publics : autorisation de signature du marché « bail entretien éclairage public / signalisation lumineuse tricolore 2008-2011»
- Point sur les travaux intercommunaux
- Information sur les dossiers en cours et questions diverses.
- Approbation du PV du 18 février 2008.

Présents :

M. Jean-Claude GENDRONNEAU, Maire

Mmes BARBEL, TASTET, DEL SOCORRO, MM. LANDETE, LANÇON, GSTALDER, Adjoints ; Mmes BOILLOT, BORDENAVE, COULON, JEANNOLLE, MATHIAULT, THIRROUEZ, MM. DIAZ, DURCHON, REBEQUET, TESQUET, VILAS, Conseillers.

Absents représentés : Mme GUALLARANO par M. GENDRONNEAU,

Absents excusés : M. TERMIGNON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Paule BOILLOT a été élue secrétaire de séance. Aude GERARD, Directrice Générale des Services, lui est adjoint à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le procès-verbal du 28 janvier 2008 est adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES : Création de 2 emplois d'adjoints techniques saisonniers au service des Espaces Verts :

Le service technique aurait besoin de 2 agents saisonniers pour les espaces verts. M. le Maire propose de créer 2 postes saisonniers au grade d' « adjoint technique 2^{ème} classe ».

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques,
- Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés, portant organisation de la carrière et échelonnement indiciaire,
- Vu le précédent tableau des effectifs de la commune,
- Vu la nécessité de renforcer ponctuellement l'équipe des Espaces Verts par deux personnes supplémentaires,
- Considérant les conditions de recrutement des emplois saisonniers au sens de la loi de 1984,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : décide la création de deux emplois saisonniers dans le cadre d'emploi des adjoints techniques, à temps complet.

Article 2 : décide que le grade de rémunération de ces 2 emplois sera celui d'adjoint technique de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon (échelle 3).

Article 3 : décide d'imputer la dépense de la rémunération et des charges s'y rapportant au chapitre 012 (charges de personnel) du budget communal.

FINANCES : Subvention 2008 à la Mission Locale du Plateau Briard :

M. le Maire propose de verser à la Mission Locale une subvention de **3044.72 €** pour l'année 2008.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Décret du 3 octobre 1935 relatif au contrôle des organismes subventionnés par les délégués de la collectivité,
- Vu la circulaire interministérielle du 16 avril 1958 relative à l'appréciation de l'intérêt local présenté par les associations subventionnées,
- Vu les prévisions budgétaires de l'exercice en cours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : décide d'accorder la subvention suivante :

- Mission Locale du Plateau Briard : **3 044.72 €**

Article 2 : impute la dépense correspondante à l'article 6574 du budget 2008 de la commune.

Les élus souhaiteraient cependant avoir chaque année quelques informations sur le devenir des jeunes Santenois suivis par la Mission Locale.

MARCHES PUBLICS : Autorisation de signature du marché « bail d'entretien de la voirie communale 2008-2011 » :

Suite à l'appel d'offres lancé en novembre pour le bail d'entretien de la voirie, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 31 janvier 2008 pour l'attribution. Il convient d'autoriser le Maire à signer ce marché.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Nouveau Code des Marchés Publics,
- Vu l'ensemble de la procédure d'appel d'offres,
- Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 31 janvier 2008, réunie pour l'attribution du marché « bail d'entretien de la voirie communale 2008-2011 »,
- Considérant que HPBTP est classé 1^{er} sur l'ensemble des critères, et que la CAO lui a attribué le marché sur un détail estimatif s'élevant à 56 909 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : autorise M. le Maire à signer le marché public pour l'entretien de la voirie communale 2008-2011 attribué à HPBTP.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2008.

MARCHES PUBLICS : Autorisation de signature du marché « bail d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore 2008-2011 » :

Suite à l'appel d'offres lancé en novembre pour le bail d'entretien de la voirie, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 31 janvier 2008 pour l'attribution. Il convient d'autoriser le Maire à signer ces marchés.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Nouveau Code des Marchés Publics,
- Vu l'ensemble de la procédure d'appel d'offres,
- Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 31 janvier 2008, réunie pour l'attribution du marché « bail d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore 2008-2011 »,
- Considérant que DRODE est classé 1^{er} sur l'ensemble des critères, et que la CAO lui a attribué le marché sur un détail estimatif s'élevant à 60 938 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : autorise M. le Maire à signer le marché public pour l'entretien de l'éclairage public et de la signalisation tricolore lumineuse 2008-2011 attribué à DRODE.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2008.

INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Zone d'activité de l'Orme Rond : Plusieurs aménageurs ont déjà été rencontrés concernant le développement de cette future zone.

- Travaux Route de Marolles : Un riverain a félicité par courrier Pierre LANDETE pour la création de ce trottoir.
- Panneaux lumineux d'information: M. GSTALDER informe les conseillers que la commission SETU a décidé de proposer la mise en place de 3 panneaux lumineux d'information. Cette acquisition, évaluée à une somme de 30 000 €, bénéficierait d'une subvention sénatoriale et permettrait de réduire le coût des calicots.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire,
Jean-Claude GENDRONNEAU

La Secrétaire de Séance,
Marie-Paule BOILLOT

Les Conseillers,